



## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

La Trinité-sur-mer,  
Le 5 Octobre 2018

**Chers Amis Sociétaires,**

Tous les membres du Club, à jour de leurs cotisations 2018, sont priés d'assister à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** de la Société Nautique de la Trinité-sur-mer ou à s'y faire représenter en envoyant un pouvoir.

**Le Samedi 24 Novembre 2018  
A 19h00, Salle Polyvalente de la SNT**

Comme prévu dans les statuts, si le quorum n'est pas atteint, une 2<sup>ème</sup> Assemblée sera convoquée un quart d'heure après la fin de l'Assemblée Générale Extraordinaire, sans condition de quorum.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale Extraordinaire prévoit :

1) Proposition de modification des statuts

➤ **Ancien texte**

**Article 15 : Nomination du Bureau**

...Le Président est élu à la majorité simple pour une durée de 2 ans rééligible deux fois ; il ne fait pas partie du tiers sortant...

➤ **Nouveau texte**

**Article 15 : Nomination du Bureau**

... Le Président est élu à la majorité simple pour une durée de 2 ans rééligible deux fois ; il ne fait pas partie du tiers sortant. A titre exceptionnel, le mandat du président peut être prolongé d'un an avec l'accord du Comité Directeur se réunissant après l'Assemblée Générale Ordinaire...

2) Questions diverses

Si vous ne pouvez assister à l'Assemblée, vous avez la possibilité de vous y faire représenter en nous adressant le pouvoir ci-joint.

En attendant le plaisir de vous revoir lors de cette Assemblée, je vous adresse mes amicales salutations.

**Antoine CROYERE,**  
**Président**